

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL84

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

ARTICLE 3

Supprimer les deux occurrences des mots :

« en matière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.